

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CARIGNAN**

**1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO  
484-2-U**

Règlement modifiant le règlement  
de lotissement no 484-U

---

ATTENDU que la Ville de Carignan a adopté le règlement de lotissement no 484-U;

ATTENDU que la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de lotissement;

ATTENDU que la Ville de Carignan désire procéder à un amendement afin d'ajouter certaines dispositions concernant la largeur minimale d'une rue publique à sens unique;

ATTENDU que cet amendement est effectué suite à l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble révisé portant le numéro de résolution 20-10-383;

ATTENDU qu'un avis de motion ainsi que le dépôt d'un projet du présent règlement ont été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le règlement de lotissement est modifié à l'article 35, au paragraphe 1<sup>o</sup>, par l'ajout d'une 2<sup>ème</sup> ligne qui est la suivante :

«

Type de rue	Largeur minimale de l'emprise (mètres)	Largeur minimale de la chaussée (mètres)
Rue de desserte locale	15 m	9 m
Rue de desserte locale à sens unique	11 m	8 m
Rue collectrice secondaire avec un trottoir	18 m	10 m

Rue collectrice secondaire avec un trottoir décalé	18 m	10 m
Rue collectrice secondaire avec un trottoir et un sentier récréatif	20 m	10 m
Rue collectrice secondaire avec un trottoir décalé et un sentier récréatif	20 m	10 m
Rue collectrice principale avec 2 trottoirs	22 m	11,5 m
Rue collectrice principale avec un trottoir décalé et un sentier récréatif	24 m	11,5 m
Artère principale avec terre-plein et deux trottoirs	28 m	7,5 m + 7,5 m
Artère principale avec un trottoir décalé et un sentier récréatif	31 m	8,0 m + 8,0 m

»

### ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Patrick Marquès  
Maire

---

Ève Poulin  
Greffière

#### **CERTIFICAT D'AUTORISATION**

<i>Avis de motion et dépôt du 1<sup>er</sup> projet de règlement :</i>	7 octobre 2020
<i>Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement :</i>	7 octobre 2020
<i>Avis public de l'assemblée écrite de consultation :</i>	13 octobre 2020
<i>Assemblée écrite de consultation :</i>	13 au 28 octobre 2020
<i>Adoption du second projet de règlement :</i>	2020
<i>Avis public demande de participation à un référendum :</i>	2020
<i>Adoption du règlement :</i>	2020
<i>Émission du certificat de conformité de la MRC :</i>	2020
<i>Entrée en vigueur :</i>	2020
<i>Avis public/certificat de publication de l'entrée en vigueur :</i>	2020